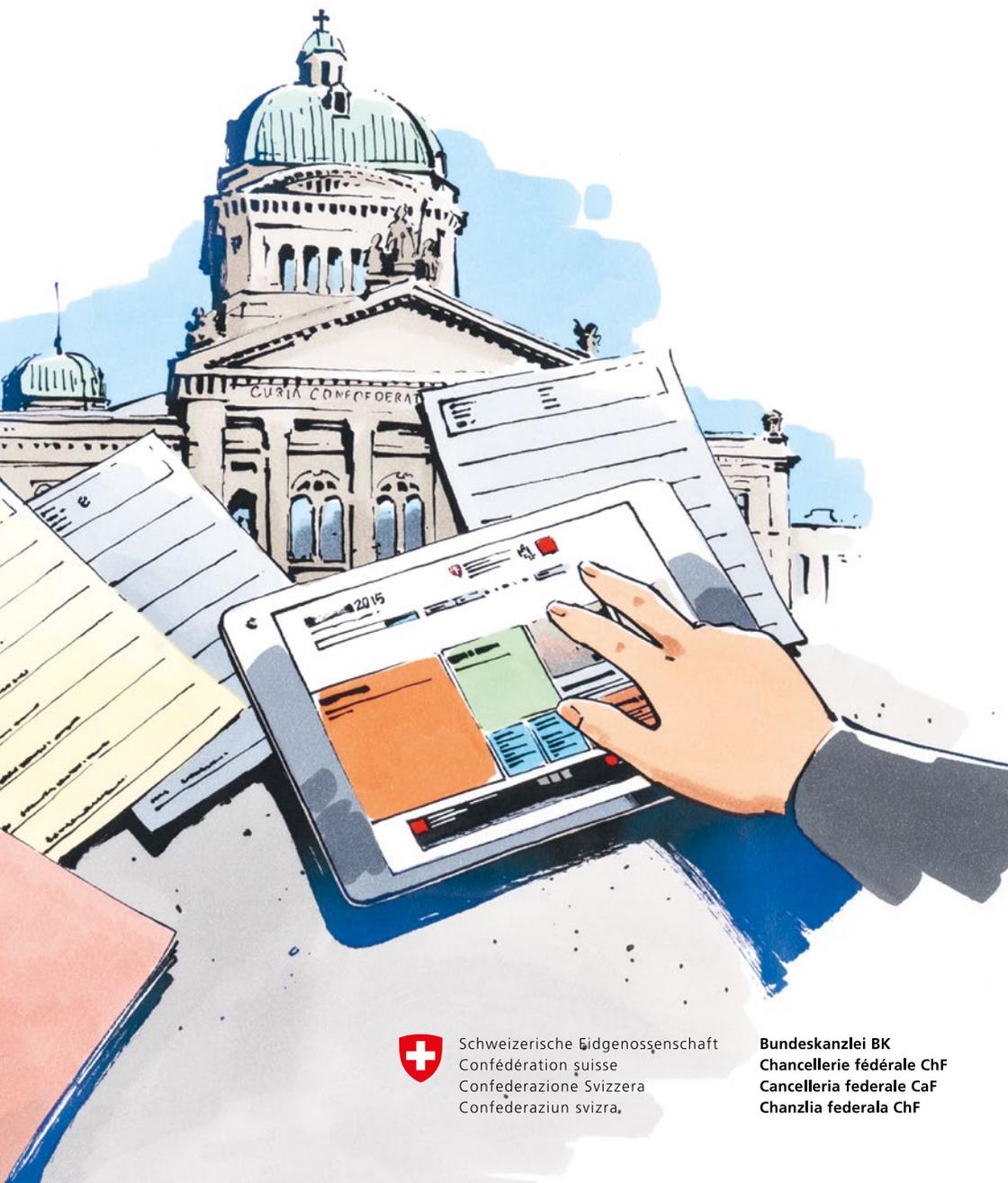


NOTICE EXPLICATIVE POUR L'ÉLECTION DU CONSEIL NATIONAL

du 18 octobre 2015



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra,

Bundeskanzlei BK
Chancellerie fédérale ChF
Cancelleria federale CaF
Chanzlia federala ChF

Contenu	Page
Le Parlement	
Système bicaméral : Conseil national et Conseil des États	4
Nombre de sièges par canton	6
Notice explicative	
Bulletin électoral préimprimé	8
Biffer, cumuler, panacher	8
Bulletin électoral vierge	10
Apparetements et sous-apparetements de listes	11
Canaux de vote	12
L'essentiel en bref	14
Informations complémentaires	16
Exposition au forum politique de la Confédération à Berne	17
Les partis politiques : autoportraits	
Groupes parlementaires	18
UDC Union démocratique du centre	20
PS Parti socialiste	21
PLR.Les Libéraux-Radicaux	22
PDC Parti démocrate-chrétien	23
PES Parti écologiste suisse (Les Verts)	24
PVL Parti vert/libéral	25
PBD Parti Bourgeois-Démocratique Suisse	26
PEV Parti évangélique suisse	27
LdT Lega dei Ticinesi	28
CSP Christlich-soziale Partei Obwalden	29
MCG Mouvement Citoyens Genevois	30

Chère électrice, cher électeur

Le 18 octobre 2015, vous pourrez décider qui aura son mot à dire au Parlement au cours des quatre prochaines années. Compte tenu des possibilités qu'offre notre droit électoral, la procédure d'élection n'est pas simple. Il est particulièrement difficile pour les nouveaux électeurs d'y voir clair. Quel bulletin faut-il utiliser ? Comment fait-on pour cumuler ou panacher ? Que faut-il faire pour que le vote soit valable ? La présente brochure répond aux questions les plus importantes. Des informations supplémentaires sont disponibles sur la plate-forme électorale www.ch.ch/Elections2015.

Lors de la dernière élection du Conseil national, 49 % des électeurs se sont rendus aux urnes. Je souhaite qu'en automne 2015, le taux de participation soit élevé, notamment chez les jeunes électeurs.

Il est en effet très important que les jeunes adultes décident qui posera les jalons pour l'avenir de notre pays.

Je vous invite tous vivement à exercer votre droit de vote.



Corina Casanova
Chancelière de la Confédération



Systeme bicaméral : Conseil national et Conseil des États

Au nom du peuple et des cantons

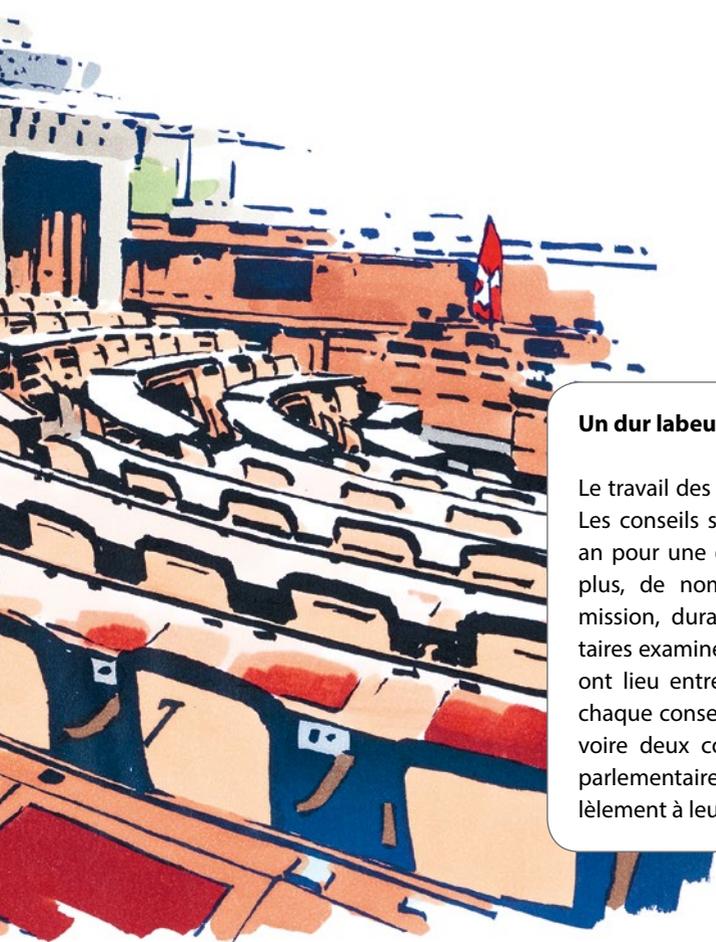
Le Parlement suisse est constitué de deux chambres : le Conseil national (Chambre basse) et le Conseil des États (Chambre haute). Alors que le Conseil national représente la population suisse, le Conseil des États représente, lui, les 26 cantons. Les deux conseils sont sur un pied d'égalité. En effet, tous les objets politiques doivent être soumis à l'examen et au vote du Conseil national et du Conseil des États.

Composition du Conseil national

Le Conseil national compte 200 membres : 61 femmes et 139 hommes*. Les femmes sont ainsi sous-représentées : leur proportion au Conseil national n'est que de 30,5 %, alors qu'elle atteint 52 % au sein de la population. L'âge moyen des membres de la Chambre basse est 50 ans.

*État février 2015

Le Parlement est l'autorité législative suprême de la Confédération. Il délibère sur les modifications de la Constitution, adopte les lois fédérales, définit à quelles fins les impôts fédéraux sont utilisés et surveille l'activité du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et des tribunaux fédéraux. Le Conseil national et le Conseil des États siègent en Chambres réunies (Assemblée fédérale) pour élire les sept membres du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération et les juges fédéraux.



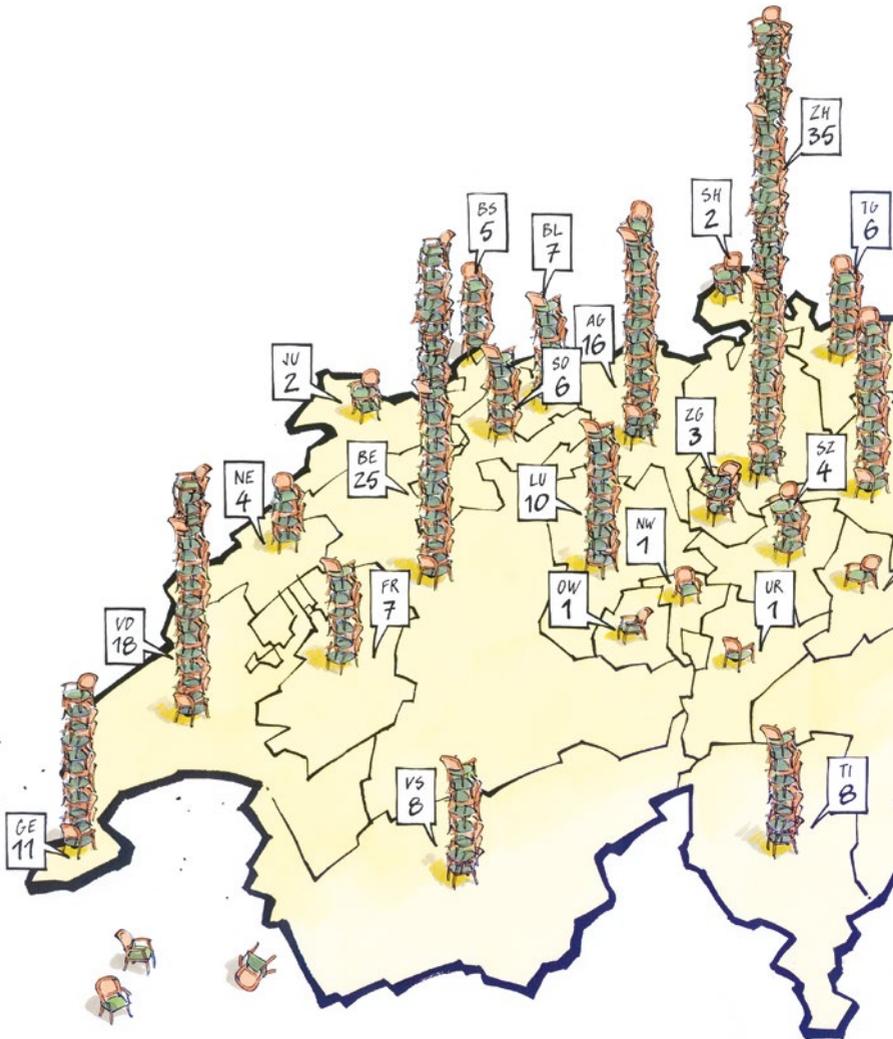
Un dur labeur

Le travail des parlementaires est exigeant. Les conseils se réunissent quatre fois par an pour une durée de trois semaines. De plus, de nombreuses séances de commission, durant lesquelles les parlementaires examinent les affaires du Parlement, ont lieu entre les sessions. En moyenne, chaque conseiller national siège dans une voire deux commissions. La plupart des parlementaires exercent une activité parallèlement à leur mandat.

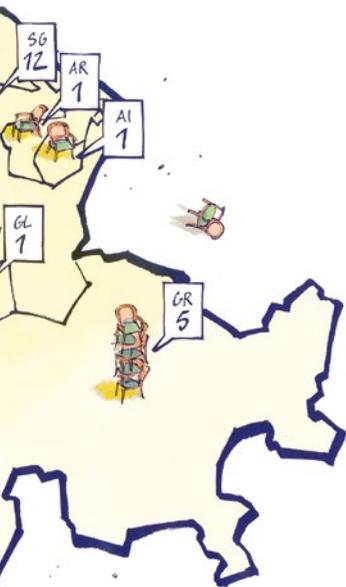
Nombre de sièges par canton

C'est vous qui choisissez vos représentants

Le Conseil national compte 200 sièges. Ces sièges sont répartis entre les 26 cantons proportionnellement à la taille de leur population. Ainsi, plus un canton compte d'habitants, plus il a de sièges. Chaque canton dispose d'au moins un siège. Pour savoir combien de sièges sont attribués à votre canton, consultez la carte ci-dessous.



Le Conseil des États compte 46 membres. Quelle que soit la taille de sa population, chaque canton a droit à deux représentants, à l'exception des six anciens demi-cantons (Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures), qui élisent chacun 1 conseiller aux États. Dans la plupart des cantons, l'élection du Conseil national et celle du Conseil des États ont lieu simultanément. La procédure d'élection du Conseil des États est régie par le droit cantonal.



Scrutin proportionnel et scrutin majoritaire

Dans la plupart des cantons, les conseillers nationaux sont élus au scrutin proportionnel : les sièges sont répartis entre les partis en fonction du nombre de suffrages obtenus (suffrages nominatifs et complémentaires), et ce n'est qu'ensuite que les candidats ayant totalisé le plus grand nombre de suffrages se voient attribuer les sièges que leur parti a obtenus.

Selon le scrutin majoritaire, par contre, les candidats ayant remporté le plus grand nombre de suffrages sont élus sans qu'il y ait eu de répartition préalable des suffrages entre les partis.

Bulletin électoral préimprimé

Vous avez le choix

Pour l'élection du Conseil national, vous recevez deux types de bulletins électoraux officiels : des bulletins préimprimés et des bulletins vierges. À noter que seuls les bulletins officiels sont valables. Si vous utilisez un bulletin préimprimé, vous pouvez le laisser tel quel. Les bulletins vierges vous permettent d'établir librement la liste des candidats que vous souhaitez élire.

Si vous utilisez un bulletin électoral préimprimé

Vous pouvez le laisser tel quel.

Dans ce cas, le nombre de suffrages attribués au parti (suffrages de parti) correspond au nombre de noms (suffrages nominatifs) et de lignes en blanc (suffrages complémentaires) qui figurent sur le bulletin.

Vous pouvez le modifier.

a) Biffer : vous pouvez biffer le nom de candidats figurant sur le bulletin préimprimé. Vous n'attribuez ainsi aucun suffrage nominatif aux candidats dont le nom est biffé. Les lignes correspondant aux noms biffés sont des voix comptabilisées en faveur du parti. ● ● ● ● ●

b) Cumuler : vous pouvez inscrire à la main un nom figurant déjà sur le bulletin préimprimé. Le candidat concerné obtient ainsi deux voix. Un même nom ne peut figurer plus de deux fois sur le bulletin électoral. ● ● ● ● ●

c) Panacher : vous pouvez inscrire sur le bulletin électoral le nom de candidats figurant sur d'autres listes. Ces candidats obtiennent ainsi un suffrage nominatif et leur parti, un suffrage de parti. ● ● ● ● ●

Vous pouvez laisser des lignes en blanc ou les compléter.

Vous pouvez utiliser les lignes en blanc pour cumuler et/ou panacher. Les lignes laissées en blanc sont des voix comptabilisées en faveur du parti dont le nom figure en haut du bulletin électoral.

Le nombre de noms figurant sur le bulletin électoral ne peut être supérieur à celui des sièges attribués au canton concerné.

Liste Nr Liste N° Lista no Classe nr	02	Partei Parti Partido Partida	B
0201	Estelle Laut Sprecher, Lirikan		
0202	Violina Votante, Vote-sur-Rolle		
0202	Violina Votante		
0203	Pierre Patrice Personne, Partout		
0204	Urs Unge-Mach, Utopia		
0205	Erich Füralle, Mittelpark		
0815	Mirko Beispiel		
0206	Flurin Bonval, Votenz		
0207	Fabienne Fantasma, Fantastico		
0208	Ursula Uvanera, Casilotto		

Bulletin électoral vierge

Si vous utilisez un bulletin électoral vierge

Vous pouvez inscrire vous-même le nom et/ou le numéro du parti de votre choix. Les noms et les numéros des partis figurent sur les bulletins électoraux préimprimés. Votre bulletin doit contenir au moins le nom d'un candidat éligible. Le cumul et le panachage, comme indiqué aux pages 8 et 9, sont également possibles sur un bulletin électoral vierge. Les lignes laissées en blanc sont des voix comptabilisées en faveur du parti inscrit sur le bulletin.

Si aucun nom ou numéro de parti n'est inscrit, les lignes laissées en blanc ne sont pas comptabilisées en faveur d'un parti.

Bulletin électoral vierge



Apparetements et sous-apparetements de listes

Les partis et leurs partenaires

Les partis et les groupements politiques s'apparentent pour accroître leurs chances de remporter un mandat. Les sous-apparetements visent le même objectif : en formant une alliance, les partis peuvent parfois obtenir plus de mandats.

Pour les électeurs, l'avantage des apparetements est qu'un minimum de leurs voix est perdu. En effet, si un parti n'obtient pas suffisamment de voix pour conquérir un siège au Conseil national, les suffrages qu'il a obtenus reviennent au partenaire de l'alliance.

Si les partis s'apparentent, les voix qu'ils obtiennent sont additionnées. On calcule ainsi le nombre de mandats obtenus par l'alliance, puis l'on répartit ces mandats entre les partenaires de l'alliance selon le système proportionnel. Sont alors élus les candidats qui remportent le plus de voix.

Apparetements de listes

Tout apparetement ou sous-apparetement est signalé sur le bulletin électoral.

Canaux de vote

Voter par correspondance, à l'urne ou par Internet

Vous avez au moins trois possibilités pour voter : par correspondance, par le biais d'une boîte aux lettres communale ou directement au local de vote. Dans certains cantons, il est également possible de voter par voie électronique.

Pour voter par correspondance

- Utilisez toujours les enveloppes officielles (enveloppe électorale et enveloppe d'envoi).
- Placez le bulletin électoral (le cas échéant, avec le bulletin électoral pour l'élection du Conseil des États) dans l'enveloppe électorale officielle, et fermez cette dernière en la collant.
- Signez votre carte d'électeur de votre propre main à l'endroit prévu à cet effet (exception : canton de Bâle-Ville).
- Placez la carte d'électeur signée et l'enveloppe électorale fermée dans l'enveloppe d'envoi. Glissez cette dernière dans une boîte aux lettres communale ou de la poste, tout en respectant les délais d'envoi. Si vous envoyez votre enveloppe par la poste, veillez à ce qu'elle soit suffisamment affranchie.

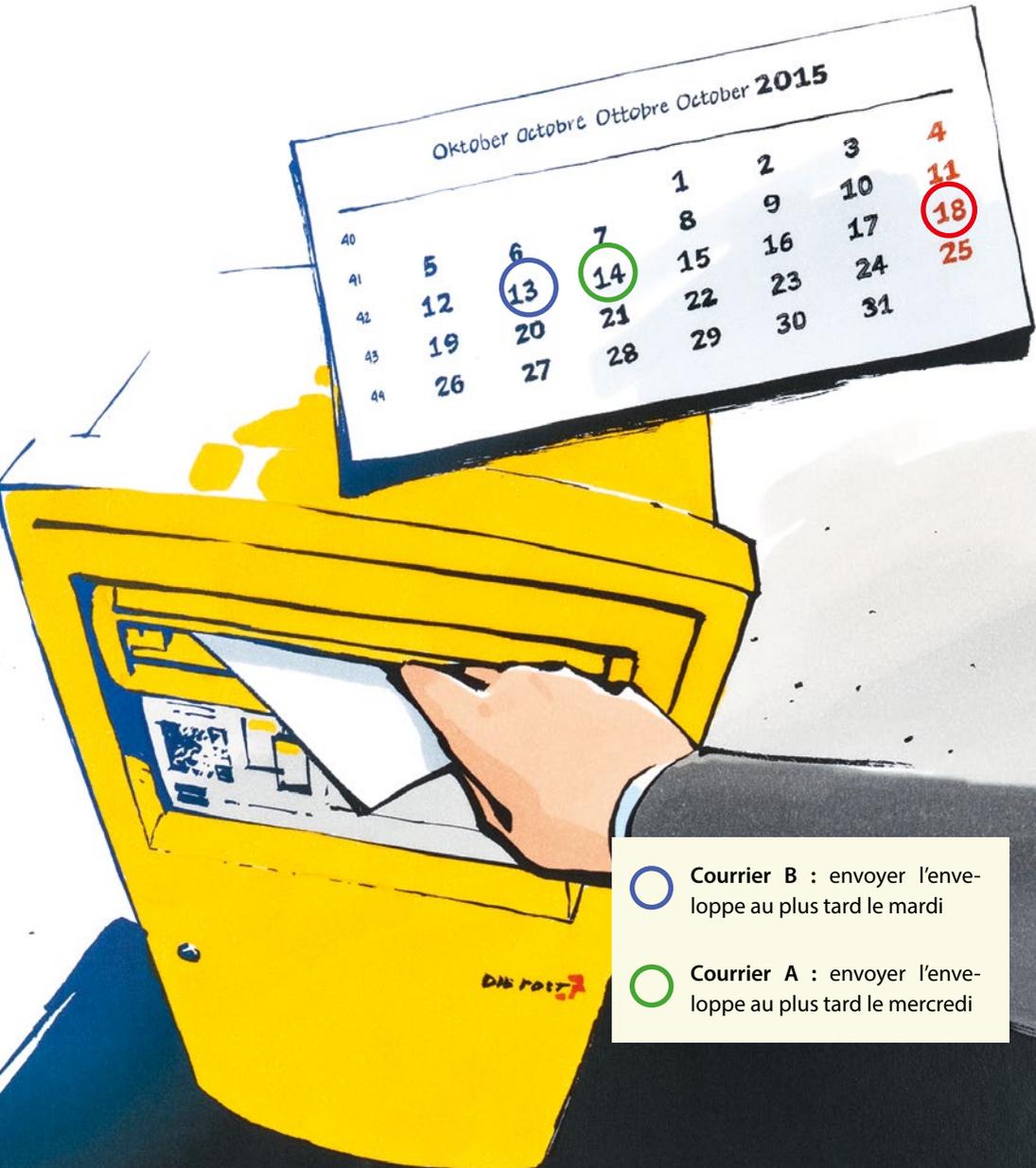
Pour voter au local de vote

Le local de vote de votre commune est ouvert deux jours au moins sur les quatre qui précèdent le dimanche du scrutin. Veuillez consulter les horaires d'ouverture. À prendre avec soi : l'enveloppe officielle contenant le bulletin électoral pour l'élection du Conseil national (et, le cas échéant, pour l'élection du Conseil des États) et la carte d'électeur (une pièce d'identité est également exigée dans certains cantons).

Pour voter par Internet

Dans certains cantons, les électeurs suisses de l'étranger peuvent voter par Internet. Dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, cette possibilité est également offerte à une partie des électeurs résidant en Suisse. Pour savoir quels sont les cantons qui participent au projet de vote électronique et quelles sont les règles en vigueur dans chacun d'eux, rendez-vous sur :

www.ch.ch/Elections2015/voterenligne



 **Courrier B** : envoyer l'enveloppe au plus tard le mardi

 **Courrier A** : envoyer l'enveloppe au plus tard le mercredi

L'essentiel en bref

Règles d'or pour que votre vote soit valable

Quels que soient le parti ou les candidats que vous choisissiez, votre vote ne sera valable que si vous respectez les règles suivantes :

- Suivez les indications de votre commune et de votre canton.
- Utilisez uniquement un bulletin électoral officiel.
- Écrivez à la main et de manière bien lisible.
- Seules les candidatures figurant sur les bulletins électoraux préimprimés sont valables.
- Écrivez toujours le nom et le prénom des candidats en toutes lettres ainsi que le numéro correspondant. L'utilisation des guillemets, de l'expression « idem » et autres n'est pas autorisée.
- Votre bulletin électoral doit contenir au moins un nom valable.
- Un même nom ne peut figurer plus de deux fois sur le bulletin électoral.
- Le nombre de noms figurant sur le bulletin électoral ne peut être supérieur à celui des sièges attribués à votre canton.
- Pour le Conseil national, ne placez qu'un seul bulletin dans l'enveloppe électorale.
- N'écrivez rien d'autre sur le bulletin électoral.
- Afin de préserver le secret du vote, ne signez pas le bulletin électoral.
- Si vous votez par correspondance, n'oubliez pas de signer et d'envoyer votre carte d'électeur avec l'enveloppe électorale (exception : canton de Bâle-Ville).
- Faites parvenir votre bulletin électoral et votre carte d'électeur à temps : observez les délais d'envoi de la poste, renseignez-vous sur l'heure de la dernière levée de la boîte aux lettres communale, sur les horaires d'ouverture de votre local de vote et sur l'heure de fermeture de l'urne électronique.



Informations complémentaires

Besoin d'aide ?

La procédure électorale n'est pas simple. Mais il s'agit tout de même de choisir vos représentants à l'échelle nationale pour les quatre prochaines années ! En cas de doute, vous pouvez demander de l'aide aux autorités.

Si l'élection du Conseil national est certes régie par le droit fédéral, il existe néanmoins des dispositions de procédure supplémentaires selon les cantons. L'administration de votre commune se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les différents canaux de vote.

Les électeurs qui, en raison d'une invalidité par exemple, ne peuvent pas remplir, signer ou faire parvenir leur bulletin électoral ont malgré tout la possibilité de voter. Pour les électeurs qui sont dans l'incapacité d'écrire, il existe des procédures spéciales. Pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur www.ch.ch/Elections2015/handicap

Plate-forme électorale

Le site www.ch.ch/Elections2015 fournit des informations utiles sur les élections de 2015, des conseils pratiques, des explications sur le Parlement ainsi que les résultats des élections le jour du scrutin.



Exposition des Services du Parlement au forum politique de la Confédération

Devenez parlementaire le temps d'une journée !

À quelques pas du Palais fédéral, l'exposition « Bundesplatz 3 » présente le fonctionnement du Parlement et permet de jeter un coup d'œil dans les coulisses du Palais. L'exposition a lieu à la Tour des prisons (Käfigturm), à Berne, jusqu'au 17 octobre 2015.

Activité pour les écoles

Le jeu « Mon point de vue », destiné aux élèves, est au cœur de l'exposition. Dans la salle du Conseil national reconstituée, les élèves peuvent jouer à être des parlementaires. Ils débattent des sujets politiques qu'ils ont choisis et abordés préalablement à l'école et votent sur eux. Le jeu s'adresse aux classes du cycle d'orientation, du gymnase et des écoles professionnelles.

Plus d'informations sur www.ch.ch/Elections2015/expo



Groupes parlementaires

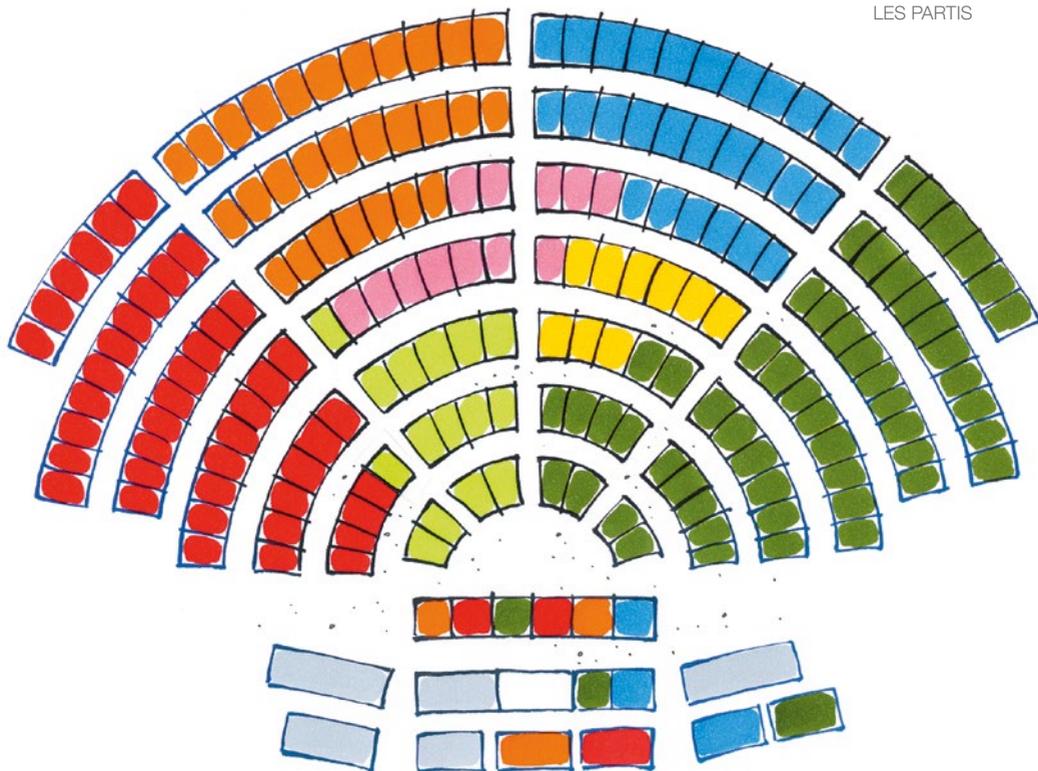
Les partis politiques

Trait d'union entre le peuple et l'État, les partis sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie. Ils contribuent à la formation de l'opinion, présentent des candidats pour les fonctions publiques et sont consultés sur les projets de loi.

Les onze partis représentés au Conseil national se présentent en quelques mots dans les pages suivantes. L'ordre des autoportraits correspond à l'importance des partis en termes de sièges au Conseil national pour la législature 2011 à 2015.

Groupes parlementaires

Le Parlement est constitué de groupes parlementaires, qui comptent au moins cinq parlementaires du même parti ou de partis du même courant politique. Au Conseil national, il est impératif d'appartenir à un groupe parlementaire pour siéger dans une commission. Plus le groupe est grand, plus il a de sièges dans les commissions et d'influence au sein du Parlement. Il existe actuellement sept groupes parlementaires.



Plan des sièges du Conseil national

**Répartition des sièges par groupe parlementaire pour la législature 2011 à 2015
(nombre de mandats)**

Groupe parlementaire	Conseil national	Conseil des États	Assemblée fédérale
Groupe de l'Union démocratique du centre (59 UDC, 2 Lega, 1 MCG, 1 sans parti)	57	6	63
Groupe socialiste	46	11	57
Groupe PDC/PEV (40 PDC, 2 PEV, 1 CSP Oberwallis, 1 CSP Obwalden)	31	13	44
Groupe libéral-radical	30	11	41
Groupe des Verts	15	2	17
Groupe vert'libéral	12	2	14
Groupe BD	9	1	10
Total	200	46	246

Autoportraits des partis

Union démocratique du centre UDC



Nom du parti

Union démocratique du centre

Abréviation

UDC

Année de fondation

1971 (PAI/PAB 1917)

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

26,6 %

Nombre de membres

90 000

Sièges au Conseil national

54***

Sièges au Conseil des États

5***

Président du parti

Toni Brunner

Adresse Internet

www.udc.ch

Adresse postale

case postale 8252

3001 Berne

Rester libre !

L'UDC s'engage pour une Suisse indépendante et neutre et contre une adhésion insidieuse à l'UE. La crise économique et l'endettement dans d'autres pays confirment l'importance d'un État svelte, de finances publiques saines et d'impôts bas pour la sauvegarde de la prospérité et de l'emploi. Le peuple et les cantons ont approuvé en février 2014 une modification constitutionnelle demandant que la Suisse reprenne le contrôle de son immigration. Cette décision doit être appliquée à la lettre. Il faut décharger le système social et empêcher que les salariés locaux perdent leur travail. En exigeant l'expulsion systématique des criminels étrangers et un durcissement du code pénal, l'UDC œuvre pour la sécurité du pays.

Thèmes principaux

L'UDC défend des valeurs libérales-conservatrices. Elle se bat pour la sauvegarde de l'identité suisse, pour la diversité des opinions et la démocratie directe, pour la liberté et la responsabilité individuelle ainsi que pour une cohabitation harmonieuse des femmes, des hommes et des générations. L'UDC veut que chacun puisse décider de sa vie et garder un maximum de son salaire dans son porte-monnaie.

Voici les thèmes forts de sa campagne électorale :

- non à l'adhésion insidieuse à l'UE
- contrôle indépendant de l'immigration
- impôts bas pour tous

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Parti socialiste suisse PS



Nom du parti

Parti socialiste suisse

Abréviation

PS

Année de fondation

1888

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

18,7 %

Nombre de membres

30 000

Sièges au Conseil national

46 (23 femmes, 23 hommes)***

Sièges au Conseil des États

11 (4 femmes, 7 hommes)***

Président du parti

Christian Levrat

Adresse Internet

www.pssuisse.ch

Adresse postale

Spitalgasse 34
3001 Berne

Pour tous, sans privilèges

« Pour tous, sans privilèges » : c'est autour de cette idée phare que la politique du PS Suisse s'oriente depuis 125 ans. Sans le PS, il n'y aurait ni AVS, ni congé maternité, ni droit de vote pour les femmes.

Le PS s'engage pour une Suisse ouverte, solidaire et équitable. Nos revendications portent sur des rentes sûres, de meilleurs salaires, l'égalité et des logements abordables ; en ce sens, nous ne nous battons pas pour les intérêts particuliers d'une certaine élite. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une société dans laquelle tout un chacun pourra s'épanouir ; en faveur d'une économie au service de l'humain et non l'inverse ; en faveur d'une Suisse pour toutes et tous, sans privilèges.

Thèmes principaux

Concrètement, le PS s'engage pour :

- des salaires justes et non des bonus indécents
- des emplois sûrs et non des suppressions de postes
- des impôts équitables et non des privilèges
- une formation progressiste et non des économies
- des loyers abordables et non de la spéculation
- des transports publics et non des bouchons interminables
- une AVS forte et non des coupes dans les rentes
- des énergies renouvelables et non du nucléaire
- des primes maladie abordables et non une médecine à deux vitesses

Le PS est convaincu que l'avenir se construira autour d'une société du « vivre ensemble ». Il y travaille depuis 125 ans et continuera en ce sens.

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

PLR.Les Libéraux-Radicaux

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Nom du parti

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Abréviation

PLR

Année de fondation

2009 (1894 PRD)

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

15,1 %

Nombre de membres

environ 120 000

Sièges au Conseil national

30 (8 femmes, 22 hommes)***

Sièges au Conseil des États

11 (2 femmes, 9 hommes)***

Président du parti

Philipp Müller

Adresse Internet

www.plr.ch

Adresse postale

Neuengasse 20, case postale 6136
3001 Berne

Avec liberté, cohésion et innovation pour une Suisse libérale-radical

Les acquis libéraux sont les fondements de notre système politique à succès. Nous sommes un parti populaire, qui apporte des solutions concrètes pour notre pays au niveau communal, cantonal et fédéral. Nos valeurs sont : la liberté, la cohésion et l'innovation. La liberté doit permettre à chaque citoyen d'organiser sa vie avec un minimum de contrainte. La cohésion est le ciment social qui relie les différentes cultures, langues et régions. L'innovation est la clef de la prospérité de demain.

Notre pays a besoin de solutions réalistes et non de polémiques. Le PLR s'y engage par amour de la Suisse !

Thèmes principaux

Encourager l'emploi : des conditions cadres sont un gage de prospérité et la garantie de créer des emplois. Le PLR s'engage pour une place économique suisse forte avec des écoles performantes, des impôts bas et des infrastructures solides.

Garantir un État efficace : un État svelte fait gagner du temps et économiser de l'argent. Le PLR s'engage pour la responsabilité individuelle plutôt que d'encourager le paternalisme étatique.

Assainir nos assurances sociales : à l'avenir, nos enfants doivent aussi pouvoir bénéficier d'une protection sociale efficace dans un pays de plus de 8 millions d'habitants. Le PLR s'engage à assainir l'AVS et l'AI.

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Parti démocrate-chrétien PDC



Nom du parti

Parti démocrate-chrétien

Abréviation

PDC

Année de fondation

1912

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

12,3 %

Nombre de membres

100 000

Sièges au Conseil national

29 (8 femmes, 21 hommes)***

Sièges au Conseil des États

13 (2 femmes, 11 hommes)***

Président du parti

Christophe Darbellay

Adresse Internet

www.pdc.ch

Adresse postale

Klaraweg 6, case postale 5835
3001 Berne

La Suisse – notre Famille !

Le PDC s'engage pour une classe moyenne forte et des familles fortes : elles sont le fondement de notre société. Nous nous décrivons comme un parti de l'économie, à orientation libérale-sociale. Nous cherchons le juste équilibre entre les intérêts individuels et ceux de la collectivité. Le PDC se veut multiconfessionnel. Nous nous opposons à toute simplification idéologique : le monde n'est pas en noir et blanc. Nous défendons les valeurs fondamentales, les droits humains et à la liberté. Notre objectif est la dépoliarisation politique de la Suisse. Nous construisons des ponts au lieu de diviser. Nous nous engageons pour la cohésion nationale. Le PDC est représenté par Doris Leuthard au Conseil fédéral.

Thèmes principaux

Famille / classe moyenne

Le PDC soulage financièrement les familles. Nous luttons pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale et plaçons le bien-être des enfants au centre de notre action. Nous nous engageons pour l'abolition de la discrimination fiscale des couples mariés et partenaires enregistrés.

Emploi / PME

Le PDC s'engage pour les PME de notre pays. Nous préservons la compétitivité et la capacité d'innovation, ainsi que notre système de formation performant. Les accords avec l'UE sont essentiels.

Sécurité sociale / sécurité au quotidien

Le PDC s'engage pour la garantie des moyens d'existence à la retraite, en cas de maladie ou de coup du sort. Nous ne tolérons pas la violence au quotidien.

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Parti écologiste suisse (Les Verts)



Nom du parti

Parti écologiste suisse

Abréviation

Les Verts

Année de fondation

1983

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

8,4 %

Nombre de membres

18 500

Sièges au Conseil national

15 (7 femmes, 8 hommes)***

Sièges au Conseil des États

2 (2 hommes)***

Présidentes du parti

Adèle Thorens et Regula Rytz (co-présidence)

Adresse Internet

www.verts.ch

Adresse postale

Waisenhausplatz 21
3011 Berne

Depuis 30 ans, les Verts, cinquième parti de Suisse, font bouger les choses. Sans eux, il n'y aurait pas de tournant énergétique, d'écoles de jour ou de progrès dans la protection du climat. Les Verts visent des règles et des incitations pour une économie verte et pour la préservation de la nature et des ressources limitées. Ils défendent une politique sociale, estimant que si l'égalité des chances est garantie, chacun peut prendre sa vie en main, souhaite l'égalité homme-femme et une politique familiale moderne. S'inscrivant dans un mouvement international, ils revendiquent l'ouverture sur le monde et la prise de responsabilité à l'échelle mondiale. L'isolement de la Suisse n'est pas une solution.

Thèmes principaux

Les Verts ont lancé trois initiatives populaires pour une économie plus verte, pour la sortie du nucléaire au profit des énergies propres et pour des aliments sains et équitables.

Autres thèmes :

- aménagement cohérent du territoire et du milieu bâti pour une meilleure qualité de vie dans les quartiers
- économie verte sans produits jetables ni montagnes de déchets
- promotion du vélo, du tram, du bus et du train
- logements abordables pour toutes les générations
- santé, formation et sécurité sociale pour tous
- justice fiscale et prévoyance vieillesse suffisante pour vivre
- droits fondamentaux et dignité humaine
- bonne collaboration avec l'Europe et le monde

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Parti vert'libéral Suisse pvl



Nom du parti

Parti vert'libéral Suisse

Abréviation

pvl

Année de fondation

2007

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

5,4 %

Nombre de membres

3800

Sièges au Conseil national

12 (4 femmes, 8 hommes)***

Sièges au Conseil des États

2 (1 femme, 1 homme)***

Président du parti

Martin Bäumle

Adresse Internet

www.vertliberaux.ch

Adresse postale

Laupenstrasse 2

3008 Berne

Préservation de l'environnement, économie et société libérales

Nous nous engageons pour un développement durable et pour une conciliation des préoccupations sociales, économiques et écologiques. Une économie de marché innovante et durable, une démocratie vivante, une gestion rationnelle de l'environnement et une société tolérante et solidaire sont des conditions indispensables à la réalisation de ces objectifs. Le parti vert'libéral prône une politique pragmatique, dans laquelle la recherche de solutions dépasse les luttes idéologiques «gauche-droite». Pour atteindre nos objectifs politiques, nous misons sur le dialogue et le respect mutuel. Nous faisons de la politique pour l'ensemble de la population, et non pour poursuivre les intérêts particuliers de certains.

Thèmes principaux

Tournant énergétique : incitations pour sortir du nucléaire, du pétrole et du gaz au profit du solaire, de l'éolien et de l'hydraulique

Finances saines : discipline budgétaire pour ne pas léguer une montagne de dettes à nos enfants

Politique économique libérale : meilleures conditions-cadres et moins de bureaucratie pour nos entreprises, notamment les PME

Politique sociale libérale : même traitement pour les couples mariés et les concubins, ouverture du mariage aux couples de même sexe

Aménagement du territoire : arrêt du mitage et maintien d'un paysage diversifié

Innovation : système de formation de qualité comme socle de la recherche et de l'économie suisses

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Parti Bourgeois-Démocratique Suisse PBD



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

Nom du parti

Parti Bourgeois-Démocratique Suisse

Abréviation

PBD

Année de fondation

2008

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

5,4 %

Nombre de membres

7000

Sièges au Conseil national

9 (1 femme, 8 hommes)***

Sièges au Conseil des États

1 (homme)***

Président du parti

Martin Landolt

Adresse Internet

www.pbd.info

Adresse postale

Museumsstrasse 10
3000 Berne 6

Une politique moderne, pragmatique et orientée solutions

Le Parti Bourgeois-Démocratique est un parti moderne et innovant qui tient compte des évolutions de la société et des défis écologiques, sans pour autant renoncer à ses valeurs conservatrices.

Le PBD est un parti du centre qui cherche des solutions pragmatiques pour construire une Suisse moderne et prospère. Il relève les défis auxquels est confronté le pays de manière rationnelle et objective et répond aux préoccupations des citoyens. Plutôt que de camper systématiquement sur ses positions, le PBD recherche des solutions susceptibles de convaincre la majorité. Pour ce faire, il s'allie régulièrement à d'autres partis.

Thèmes principaux

Tournant énergétique : premier parti bourgeois à avoir exigé une sortie ordonnée du nucléaire, le PBD soutient la stratégie énergétique 2050 et l'introduction d'une taxe incitative.

Voie bilatérale : une Suisse souveraine doit être ouverte. Ne souhaitant ni l'isolement ni l'adhésion à l'UE, le PBD se bat pour la voie bilatérale. Pour réduire l'immigration, il faut encourager le recours à la main-d'œuvre en Suisse.

Pour une politique familiale et sociale moderne :

le PBD souhaite une meilleure conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale, sans privilégier un modèle familial. Quel que soit le mode de vie, tout le monde doit avoir les mêmes droits et obligations.

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Parti évangélique suisse PEV



Nom du parti

Parti évangélique suisse

Abréviation

PEV

Année de fondation

1919

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

2,0 %

Nombre de membres

4600

Sièges au Conseil national

2 (femmes)***

Sièges au Conseil des États

—***

Présidente du parti

Marianne Streiff

Adresse Internet

www.evppev.ch/fr/

Adresse postale

Nägeligasse 9, case postale 294
3000 Berne 7

*** État : février 2015

Le PEV est un parti fiable, qui s'engage depuis 1919 pour une Suisse solidaire et où il fait bon vivre. Parti du centre prônant des valeurs chrétiennes telles que la responsabilité, la justice et la durabilité, le PEV pratique une politique pragmatique et axée sur la recherche de solutions qui soient dans l'intérêt de tous. Il soutient les familles, souhaite préserver la création, réduire la dette et assurer la pérennité des assurances sociales. Forts de 40 sièges dans les parlements cantonaux, le PEV demande une économie qui traite les personnes de manière équitable et qui fasse une utilisation durable des ressources. Il s'engage en outre pour une solidarité avec les personnes défavorisées et pour la protection de la vie humaine.

Thèmes principaux

Vivre durablement et non gaspiller les ressources.

- Désendettement plutôt que baisses d'impôts ou hausses des dépenses
- Bons de garde et augmentation des allocations familiales
- Réforme équilibrée de la prévoyance vieillesse
- Réforme fiscale écologique

Agir avec justice et non légitimer les injustices.

- Mêmes lois fiscales pour tous et compensation des charges équitable
- Accès à l'éducation et à la santé pour tous
- Plus de moyens pour la coopération au développement
- À travail égal salaire égal

Garantir la dignité humaine et non propager la mort.

- Diagnostic préimplantatoire (DPI) strictement limité
- Lutte contre la traite d'êtres humains
- Vaste offre de soins palliatifs
- Protection des persécutés et des réfugiés de guerre

Autoportraits des partis

Lege dei Ticinesi LdT



Nom du parti

Lega dei Ticinesi

Abréviation

LdT

Année de fondation

1991

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

0,8 % (17,5 % au tessin)

Nombre de membres

S'agissant d'un mouvement, il n'y a pas d'adhésion ni d'inscription

Sièges au Conseil national

2 (1 femme, 1 homme)***

Sièges au Conseil des États

—***

Président du parti

Attilio Bignasca

Adresse Internet

www.lega-dei-ticinesi.ch

Adresse postale

Via Monte Boglia 3, 6900 Lugano

Un mouvement pour les gens

La Lega est un mouvement fondé en 1991 en opposition au clientélisme des partis traditionnels. Elle n'existe qu'au Tessin.

Entrée au gouvernement cantonal en 1995, elle a obtenu un deuxième siège en 2011, disposant ainsi depuis lors d'une majorité relative.

Ni de droite ni de gauche, la Lega est un mouvement proche des gens, résolument anti-européen, qui s'engage pour la souveraineté et la neutralité suisses, la protection du marché du travail tessinois et la sécurité. Elle lutte contre la libre circulation des personnes, souhaite un allègement de la fiscalité et de la bureaucratie et une politique sociale qui donne la priorité aux citoyens suisses plutôt qu'aux immigrés.

Thèmes principaux

- non à l'adhésion insidieuse à l'UE
- défense des spécificités suisses
- non à la libre circulation des personnes
- priorité aux demandeurs d'emploi résidents
- halte à l'immigration dans le système social
- défense du fédéralisme
- expulsion des étrangers qui commettent des infractions ou qui abusent de l'aide sociale
- réduction de l'aide publique à l'étranger et financement de l'AVS avec l'argent économisé
- non au démantèlement progressif de l'armée
- halte à la criminalisation des automobilistes
- durcissement de la politique d'asile
- halte aux naturalisations facilitées
- construction d'un tunnel de réfection au Gothard
- non au relèvement de l'âge de la retraite

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Christlich-soziale Partei Obwalden (CSP Obwalden)



Nom du parti

Christlich-soziale Partei Obwalden

Abréviation

CSP Obwalden

Année de fondation

1956

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

0,3 % (56,9 % au canton d'Obwald)

Nombre de membres

250

Sièges au Conseil national

1 (homme)***

Sièges au Conseil des États

_***

Président du parti

Walter Wyrsch

Adresse Internet

www.csp-ow.ch

Adresse postale

Sekretariat CSP Obwalden: Linda Hofmann
St. Antonistrasse 9, 6000 Sarnen

Le CSP Obwalden n'est actif que dans le canton d'Obwald. Né d'une scission avec le PDC, il est indépendant à l'échelle nationale.

Le parti compte un membre au Conseil d'État d'Obwald, est représenté dans la plupart des conseils communaux du canton et dispose de sept sièges sur 55 au parlement cantonal, formant ainsi un groupe parlementaire à part entière.

Au Conseil national, le parti est actuellement représenté par Karl Vogler, qui est membre du groupe PDC/PEV.

Thèmes principaux

La politique du CSP Obwalden se fonde sur une éthique sociale chrétienne. Ses militants sont des personnes indépendantes et engagées, qui ne représentent pas d'intérêts particuliers.

Le parti demande une réduction adéquate des primes d'assurance-maladie, une couverture médicale de proximité et de qualité, une péréquation financière équitable entre les communes, l'uniformisation des programmes d'enseignement et la définition d'objectifs de formation communs, le soutien de la culture locale, des mesures contraignantes de compensation des charges liées à la culture et une promotion cohérente des énergies renouvelables.

*** État : février 2015

Autoportraits des partis

Mouvement Citoyens Genevois MCG



Nom du parti

Mouvement Citoyens Genevois

Abréviation

MCG

Année de fondation

2005

Part des suffrages

(élections au Conseil national 2011)

0,4 % (9,8 % au canton de Genève)

Nombre de membres

1500

Sièges au Conseil national

1 (homme)***

Sièges au Conseil des États

—***

Président du parti

Roger Golay

Adresse Internet

www.mcge.ch

Adresse postale

Case postale 340
1211 Genève 17

Le MCG, une force incontournable

Le MCG est le deuxième parti politique genevois, avec 1 conseiller national, 1 conseiller d'État, 20 députés (sur 100), une présence dans 16 communes où nous sommes souvent la première force.

Ce Mouvement défend la priorité du Citoyen face aux grandes structures bureaucratiques, comme l'Union européenne. Son objectif est de voir notre pays, la Suisse, indépendante, souveraine, prospère, solidaire et respectée.

Le MCG demande l'application de la préférence cantonale face à l'arrivée excessive de travailleurs frontaliers. Il fait partie du Mouvement Citoyens Romand (MCR) et de la Fédération des Mouvements Citoyens de l'Arc Alpin (FMCA).

Thèmes principaux

Le MCG n'est ni à gauche ni à droite mais au service du Citoyen. Cette ligne politique s'affirme ainsi :

- le MCG défend une économie forte afin de pouvoir assurer une politique sociale efficace ;
- le MCG réclame une politique de sécurité exemplaire sans faille envers la criminalité, avec un objectif de tolérance zéro ;
- le MCG défend une armée de milice forte et efficace ;
- le MCG prône la préférence cantonale face à l'afflux des frontaliers de toute l'Europe.

Le MCG est une alternative aux partis traditionnels qui sont coupés des réalités et qui défendent des idéologies stériles.

Le MCG est fier de notre pays, la Suisse, et de nos cantons.

*** État : février 2015

Pour d'autres informations

www.ch.ch/Elections2015

Mentions légales

Conception, réalisation et édition : Chancellerie fédérale, 3003 Berne

Illustrations : Bruno Fauser, Liebefeld / Berne, www.fausser.ch

Commandes

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Vente des publications fédérales, 3003 Berne

N° d'article 104.025 f

www.publicationsfederales.admin.ch

